

# L'apôtre comme intermédiaire du salut dans les actes des apôtres

Autor(en): **Dupont, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **30 (1980)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-381181>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'APÔTRE COMME INTERMÉDIAIRE DU SALUT DANS LES ACTES DES APÔTRES

JACQUES DUPONT

Le titre donné à cet exposé appelle quelques mots d'explication :

1. En vue d'une confrontation avec les Actes apocryphes, il nous est demandé de préciser l'image de l'apôtre dans les Actes canoniques. Mais nous ne pouvons pas oublier le fait que ces Actes canoniques ne sont que la seconde partie d'un ouvrage unique, « A Théophile », dont l'évangile de Luc constitue la première partie. En s'intéressant à ce que Luc dit des apôtres dans son second livre, on ne peut faire abstraction de ce qu'il en a dit dans l'évangile.

2. Les deux exposés qui doivent suivre celui-ci ont à considérer l'apôtre comme thaumaturge et comme martyr. En nous demandant de l'envisager comme « intermédiaire du salut », on ne veut sans doute pas nier qu'il puisse jouer un rôle médiateur par les miracles qu'il opère en liaison étroite avec son message, ou par les souffrances qu'il endure dans l'accomplissement de sa mission. On veut simplement marquer que « ce qui intéresse particulièrement Luc dans ces hommes, c'est la fonction médiatrice de leur langage »<sup>1</sup>. Nous avons à nous occuper de l'image que Luc nous donne des apôtres en tant que prédicateurs, et plus précisément en tant que, par leur prédication, ils exercent une fonction médiatrice.

3. Le vocabulaire de la « médiation » n'étant pas celui qu'emploie Luc, il peut être utile de dire tout de suite que ce qui est visé nous paraît correspondre assez bien à ce que Luc exprime en recourant à la catégorie du « témoignage ». L'événement du salut ne devient accessible aux hommes qu'à travers la parole de ceux qui en ont été les témoins. En ce sens, comme le dit bien Ph.-H. Menoud, « ces témoins sont les intermédiaires obligés entre le Christ vivant et les hommes destinés à avoir part au salut réalisé par la vie, la mort et la résurrection de Jésus »<sup>2</sup>. Ce rôle d'intermédiaires du salut, les apôtres le remplissent, non pas exclusivement mais, avant tout, en rendant témoignage par leur parole.

<sup>1</sup> F. BOVON, « L'importance des médiations dans le projet théologique de Luc », dans *New Testament Studies* 21 (1974-75), p. 23-39 (26s.).

<sup>2</sup> Ph.-H. MENOUD, « Jésus et ses témoins. Remarques sur l'unité de l'œuvre de Luc », *Eglise et Théologie* 23 (n° 68) (1960), p. 7-20 (15), repris dans le recueil *Jésus-Christ et la foi. Recherches néotestamentaires* (Bibl. Théol.), Neuchâtel-Paris 1975, p. 106.

Notre exposé devrait répondre à quatre questions:<sup>3</sup>

1. D'abord, celle de savoir qui désigne le nom «d'apôtre»: à qui Luc reconnaît-il la qualité d'apôtre?

2. La question de savoir à qui l'apôtre s'adresse, et donc de savoir en faveur de qui s'exerce son rôle d'intermédiaire du salut, est étroitement liée dans les Actes à la question du lieu où il parle, du point géographique où il exerce son ministère.

3. Nous arriverons ensuite à la question cruciale, celle de savoir ce que l'apôtre fait pour remplir son rôle: sa parole aura la qualité d'un témoignage.

4. Il restera enfin à s'interroger sur l'objet de sa prédication: quel est le salut qu'il offre à ses interlocuteurs?

### 1. Les Apôtres

Lc 6,12-16 a présenté les apôtres au lecteur: après une nuit passée en prière, Jésus convoqua ses disciples pour en choisir parmi eux douze, qu'il nomma Apôtres, le premier d'entre eux étant Simon, qu'il nomma Pierre, puis les onze autres dont la liste est donnée. Ce sont ces douze que désigne l'appellation «apôtres» en Lc 9,10 (cf. v. 1 et 12); 11,49; 17,5 et 22,14. Après la défection de Judas, le nom s'applique au groupe des Onze (Lc 24,10; cf. v. 9 et 33)<sup>4</sup>.

La scène de Lc 6,12-13 est rappelée en Ac 1,2: avant son ascension, Jésus a donné ses ordres «aux apôtres qu'il avait choisis par l'Esprit Saint»<sup>5</sup>. Le v. 13 répète la liste de leurs noms. Mais il en manque un, et les vv. 15-26

<sup>3</sup> L'exposé que nous avons fait à Lausanne en décembre 1978 comprenait une première partie consacrée à l'analyse des principaux textes de l'évangile (Lc 1,2; 6,13; 24,44-49) et des Actes (1,8.21-22; 10,39-42; 13,31; 22,14-15 et 26,16-17).

<sup>4</sup> Les passages de Lc qui emploient le mot «apôtre» ont été analysés dans la seconde partie de notre article «Le nom d'apôtres a-t-il été donné aux Douze par Jésus?», *L'Orient Syrien* 1 (1956), p. 267-290 et 425-444 (p. 28-47 du tiré à part). Pour une vue plus récente de la question, il peut suffire ici de mentionner l'article de J. ROLOFF, «Apostel/Apostolat/Apostolizität, I. Neues Testament», dans *Theol. Real-encyklopädie*, III/2-3, 1978, p. 430-445.

<sup>5</sup> Possible à s'en tenir à un point de vue purement grammatical, la construction «après avoir donné dans l'Esprit Saint ses instructions aux apôtres qu'il avait choisis» doit être considérée comme fautive en raison (1) du rythme de la phrase (lire tout haut!), (2) du style de Luc (qui place en anaphore l'expression qu'il veut accentuer), (3) du contexte (qui rappelle l'ordre donné), et (4) du rapport avec Lc 6,12-13 (relation entre prière et Esprit Saint dans la théologie de Luc). Voir les explications de G. LOHFINK, «Bemerkungen zur neuen Einheitsübersetzung der Bibel. Übersetzungsfehler in der Apostelgeschichte», dans *Theol. Quartalschrift* 155 (1975), p. 244-246.

rappellent en quelles circonstances Matthias reçut dans le ministère de l'apostolat (vv. 17 et 25) la place laissée vacante par Judas et fut ainsi adjoint aux onze apôtres (v. 26).

Après toutes ces précisions, Luc n'a plus à s'expliquer sur le sens qu'il donne à la désignation «apôtres» (toujours au pluriel: 2,37.42.43; 4,33.35.36.37; 5,2.12.18.29.40; 6,6; 8,1.14.18; 9,27; 11,1): il s'agit des Douze (6,2), de Pierre avec les onze autres (2,14), ou de certains membres du même groupe. Leur résidence normale est Jérusalem. Mais ils n'y resteront pas toujours, et Luc présente habilement ceux qui ont assuré la relève: les presbytres sont mentionnés en 11,30, au moment où Barnabé et Saul apportent à Jérusalem le produit de la collecte faite à Antioche, et Jacques apparaît en 12,17, au moment où Pierre quitte la ville. Tous sont réunis une dernière fois pour la décision capitale du chapitre 15, inspirée à la fois par Pierre et par Jacques (15,7-21), mais prise conjointement au nom «des apôtres et des presbytres» (15,2.4.6.22.23; 16,4). Après quoi les apôtres peuvent disparaître; il ne reste plus sur place que Jacques et les presbytres (21,18). Les apôtres en scène au chapitre 15 n'y peuvent jouer le rôle qui leur est attribué dans l'économie des Actes que s'ils s'identifient avec ceux dont parlaient les premiers chapitres<sup>6</sup>; la seule différence est qu'il en manque un: Luc a mentionné en 12,1 la mort de Jacques, le frère de Jean, qu'on n'a pas songé à remplacer.

Contrastant avec cet ensemble parfaitement cohérent, il y a la note discordante jetée par 14,4: la prédication de Paul et Barnabé provoque une division dans la population d'Iconium: «les uns étaient pour les Juifs, les autres pour les apôtres». Quelques lignes plus bas, il est question du sacrifice que les païens de Lystre s'approprièrent à offrir aux deux missionnaires. Le texte courant continue: «Ce qu'apprenant, les apôtres Barnabé et Paul...» empêchèrent la réalisation du projet (v. 14). Mais ici, la précision «les apôtres» manque dans le texte occidental et peut être considérée comme douteuse<sup>7</sup>. De toute façon, il y a un cas, peut-être deux, où Luc

<sup>6</sup> Ces remarques sur le sens du mot «apôtres» en Ac 15 ne prétendent pas innover: voir en particulier E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte* (Meyers Komm.), 7<sup>e</sup> éd., Göttingen 1977, p. 445; S. A. PANIMOLLE, *Il discorso di Pietro all'assemblea apostolica*, I (*Studi biblici*, 1), Bologna 1976, p. 264s. Elles expliquent notre désaccord avec l'hypothèse proposée par A.-L. DESCAMPS, «Paul, Apôtre de Jésus-Christ», dans l'ouvrage collectif *Paul de Tarse, Apôtre de notre temps*, Rome 1979, p. 25-60 (36-38): en Ac 15, «le couple *apôtres et presbytres* (sic)» doit désigner par le mot «apôtres» «un groupe *sui generis*, comptant plusieurs membres du collège des douze, mais aussi certains apôtres «cooptés»», en particulier Jacques de Jérusalem.

<sup>7</sup> Voir G. SASS, «Der Apostel in der Didache», dans *In Memoriam E. Lohmeyer*, Stuttgart 1951, p. 233-239 (235); L. CERFAUX, «Pour l'histoire du titre *Apostolos* dans le Nouveau Testament», dans *Rech. de Sc. Rel.*, 48 (1960), p. 76-92 = *Recueil Lucien Cerfaux*, III (*Bibl. Ephem. Theol. Lov.*, 18), Gembloux 1962, p. 185-200 (196, n. 1); G. D. KILPATRICK, «An Eclectic Study of the Text of Acts», dans *Biblical and Patristic Studies in Memory of R. P. Casey*, éd. J. N. BIRDSALL - R. W. THOMSON, Frei-



donne le nom d'«apôtres» à Barnabé et à Paul, dans un sens qui ne peut évidemment pas être celui qu'il donne à ce mot au début des Actes (1,2.26).

Nous ne mettons pas en cause cette évidence, malgré G. Schneider qui croit qu'en 14,4 le mot «apôtres» peut encore se rapporter aux Douze<sup>8</sup>. Nous estimons méthodologiquement discutable l'explication courante, qui suppose une distraction de Luc dans la transcription d'une source dont le vocabulaire ne correspondait pas au sien<sup>9</sup>. Nous ne voyons pas pourquoi Luc, réservant normalement le mot «apôtres» aux Douze, n'aurait pas le droit de l'employer en lui donnant un sens plus large<sup>10</sup> là où aucune ambiguïté n'est possible: ce sens large, où «apôtre» équivaut pratiquement à missionnaire<sup>11</sup>, ne pouvait pas faire difficulté pour ses lecteurs chrétiens de la fin du premier siècle. Luc sait varier les termes pour désigner une même réalité; il sait aussi qu'un même terme peut avoir des acceptions différentes<sup>12</sup>.

L'exception du chapitre 14 ne peut donc pas faire méconnaître le fait que, dans le langage de Luc, le mot «apôtre» désigne proprement et spécifiquement les Douze, dont le ministère apostolique est situé à Jérusalem. Cette dernière remarque nous amène à notre deuxième question, celle qui concerne le lieu du ministère apostolique, et donc aussi celle des destinataires de ce ministère.

burg 1963, p. 64-77 (69s.); G. KLEIN, *Die zwölf Apostel. Ursprung und Gehalt einer Idee* (FRLANT, 77), Göttingen 1961, p. 212s.; G. SCHNEIDER, «Die zwölf Apostel als <Zeugen>. Wesen, Ursprung und Funktion einer lukanischen Konzeption», dans *Christuszeugnis der Kirche. Theologische Studien*, éd. P.-W. SCHEELE et G. SCHNEIDER, Essen 1970, p. 41-65 (52s.); S. G. WILSON, *The Gentiles and the Gentile Mission in Luke-Acts* (SNTS Mon. Ser., 23), Cambridge 1973, p. 116; E. NELLESSEN, *Zeugnis für Jesus und das Wort. Exegetische Untersuchungen zum lukanischen Zeugnisbegriff* (Bonner Bibl. Beitr., 43), Köln-Bonn 1976, p. 244, n. 238. Plaidoyer récent en faveur du texte long dans M. DOEMER, *Das Heil Gottes. Studien zur Theologie des lukanischen Doppelwerkes* (Bonner Bibl. Beitr., 51), Köln-Bonn 1978, p. 131, n. 120.

<sup>8</sup> A l'endroit cité dans la note précédente.

<sup>9</sup> Voir M. DOEMER, *loc. cit.*

<sup>10</sup> On peut se faire une bonne idée de la variété des acceptions du mot dans le christianisme primitif par l'étude de R. SCHNACKENBURG, «Apostles Before and During Paul's Time», dans *Apostolic History and the Gospel. Biblical and Historical Essays*, F. F. Bruce, éd. W. W. GASQUE et R. P. MARTIN, Exeter 1970, p. 287-303 = «Apostel vor und neben Paulus», dans R. S., *Schriften zum Neuen Testament*, München 1972, p. 338-358.

<sup>11</sup> Ainsi, par exemple, Ph.-H. MENOUD, *Jésus-Christ et la foi*, p. 109; S. G. WILSON, *Gentiles*, p. 120; A. GEORGE, «L'œuvre de Luc: Actes et Evangile», dans *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, éd. J. DELORME, Paris 1974, p. 207-240 = A. GEORGE, *Etudes sur l'œuvre de Luc (Sources bibliques)*, Paris 1978, p. 369-394 (380).

<sup>12</sup> C'est ainsi que, suivant les contextes, le mot «Judée» désigne chez lui tantôt le pays des Juifs dans son ensemble, tantôt la partie sud de la Palestine.

## 2. Le lieu du ministère apostolique

D'après Mc 3,14, Jésus a institué les Douze « afin qu'ils soient avec lui et afin de les envoyer prêcher ». Lc 6,13 ne dit rien du but dans lequel Jésus a choisi les Douze, ni de la raison pour laquelle il les a nommés apôtres. Leur mission ne sera définie qu'après la résurrection<sup>13</sup>: « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait et se lèverait d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son nom le repentir en vue de la rémission des péchés serait prêché à toutes les nations, en commençant par Jérusalem: de cela vous êtes les témoins » (Lc 24,46-48), « Vous recevrez la force de l'Esprit Saint qui viendra sur vous et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans la Judée et la Samarie tout entières, et jusqu'à l'extrémité de la terre » (Ac 1,8).

Le caractère de ce programme se comprend peut-être plus facilement si on le compare à la manière dont Luc voit les grandes lignes du ministère de Jésus: après le baptême de Jean, il a commencé en Galilée, s'est étendu à la Judée tout entière, pour aboutir à Jérusalem (Lc 23,5; Ac 10,37-39)<sup>14</sup>. Le point d'arrivée du ministère de Jésus devient le point de départ de celui de ses apôtres: il n'est donc pas question d'un retour en Galilée (Mc 14,28; 16,7) ni d'une fuite (Mc 14,50); Luc insiste au contraire sur la nécessité pour les apôtres de rester à Jérusalem (Lc 24,49.52; Ac 1,4.12), où ils recevront le baptême de l'Esprit (Ac 1,5). On ne s'étonnera donc pas que Jérusalem soit le théâtre de leur activité dans les premiers chapitres du livre.

Le chapitre 8 marque un tournant important: la persécution disperse la communauté, et l'évangélisation commence à s'étendre. Mais les apôtres s'accrochent à la ville sainte (8,1), et l'initiative de la mission en Samarie est prise par un homme du groupe d'Etienne (8,4-13). Les apôtres de Jérusalem apprennent la chose et dépêchent deux des leurs, Pierre et Jean, qui complètent l'œuvre commencée par Philippe avant de rentrer à Jérusalem (8,14-25). Après l'apparition de Damas, c'est à Jérusalem que Paul est introduit auprès des apôtres par Barnabé (9,27). De 9,32 à 10,48 on voit Pierre à Lydda et à Joppé, et acceptant même de pousser jusqu'à Césarée, à deux jours de marche de Jérusalem: pas assez loin pour que les apôtres et le

<sup>13</sup> C'est là qu'il faut chercher, chez Luc, les paroles qui instituent le ministère apostolique, non dans le récit de la dernière Cène suivant la thèse défendue par J. ROLOFF, dans *Apostolat — Verkündigung — Kirche. Ursprung, Inhalt und Funktion des kirchlichen Apostelamtes nach Paulus, Lukas und den Pastoralbriefen*, Gütersloh 1965, p. 184-188. Nous nous sommes expliqué sur ce point dans l'article « Les ministères de l'Eglise naissante d'après les Actes des Apôtres », dans l'ouvrage collectif *Ministères et célébration de l'Eucharistie* (Studia Anselmiana, 61), Roma 1973, p. 94-148 (106s.). ROLOFF adopte une perspective beaucoup plus satisfaisante dans son article de 1978: *TRE* III, p. 442.

<sup>14</sup> Voir E. SAMAIN, « La notion de APXH dans l'œuvre lucanienne », dans *L'Evangile de Luc. Problèmes littéraires et théologiques. Mémoires L. Cerfaux*, éd. F. NEIRYNCK, (*Bibl. Ephem. Theol. Lov.*, 32), Gembloux 1973, p. 299-328.

frères n'aient entendu parler de ce qui s'était passé et ne lui demandent des explications à son retour (11,1-18).

Une nouvelle étape est franchie avec la fondation de l'Eglise d'Antioche, due elle aussi à des membres du groupe d'Etienne (11,19-21). L'Eglise de Jérusalem est alertée et envoie sur place Barnabé qui, apparemment plus mobile que les apôtres, se fixe dans la nouvelle communauté (11,22-26). Une nouvelle persécution frappe l'Eglise de Jérusalem: Jacques, le frère de Jean, est décapité (12,2), mais Pierre est miraculeusement délivré de sa prison (12,3-17). Voilà Pierre obligé de quitter la ville! Après avoir fait avertir Jacques, « il s'en alla dans un autre lieu » (v. 17). Où est-il allé? Cela n'intéresse pas Luc: en quittant Jérusalem, il sort en même temps de la scène des Actes<sup>15</sup>. Nous pouvons nous interroger en fonction de Ga 2,11-14 sur la date du séjour de Pierre à Antioche; ce n'est pas Luc qui nous aidera à répondre à la question: pour lui, Pierre et les autres apôtres restent liés à Jérusalem.

On les retrouve effectivement à Jérusalem au chapitre 15, pour trancher, de concert avec Jacques et les presbytres, le débat qui oppose les judaïsants à Paul et Barnabé, représentants de l'Eglise d'Antioche. Après quoi, ils disparaissent complètement de l'horizon des Actes canoniques; sur leurs voyages, toute liberté est ainsi laissée à l'imagination des auteurs d'Actes apocryphes.

Mais que devient alors le programme fixé au ministère apostolique par les dernières paroles du Ressuscité (Lc 24,46-49 et Ac 1,8)? Avec P. Schubert, il faut reconnaître que « le lecteur non prévenu et attentif des premiers chapitres des Actes s'attend à ce que le livre tout entier concerne Pierre et le collègue des douze apôtres et leur mission à travers le monde (voir 1,8b) »<sup>16</sup>. En fait, Luc limite l'exercice de leur apostolat à Jérusalem et au secteur avoisinant, Paul se substituant à eux pour le reste de leur programme. Pierre et les autres apôtres, qui occupaient toute la scène dans les premiers chapitres, s'effacent progressivement, tandis que Paul, discrètement présenté à l'occasion du martyre d'Etienne (7,58 et 8,3), prend de plus en plus d'importance (9,1-30; 11,25-26.30; 12,25), passant au premier plan dans les chapitres 13-14, pour occuper toute la scène dans les chapitres 16 à 28. C'est avec lui que s'opère une expansion qui n'est pas seulement géographique, mais qui fait en même temps passer le message chrétien du monde juif dans le

<sup>15</sup> On peut penser que Pierre quitte la scène des Actes non seulement en sortant de la zone de Jérusalem, mais aussi en perdant contact avec le restant du groupe des apôtres: isolé des autres, Pierre ne compte plus aux yeux de Luc. Nous avons souligné ce point dans l'article sur « Les discours de Pierre dans les Actes et le chapitre XXIV de l'évangile de Luc », dans *L'Évangile de Luc*, éd. F. NEIRYNCK, p. 329-374 (371-373).

<sup>16</sup> P. SCHUBERT, « The Place of the Areopagus Speech in the Composition of Acts », dans *Transitions in Biblical Scholarship*, éd. J. C. RYLAARDSAM (*Essays in Divinity*, 6), Chicago-London 1968, p. 235-261 (237).



monde païen. C'est avec son action que le Christ apparaît comme étant réellement «la lumière qui doit éclairer les nations» (Lc 2,32; Ac 13,47; 26,23)<sup>17</sup>.

### 3. Le témoignage apostolique

En tant que «service» ou «ministère» (Ac 1,17.25), l'apostolat est essentiellement ministère de la parole de Dieu (Lc 1,2; Ac 6,2.4; même manière de parler du ministère de Paul: Ac 20,24; 21,19; 26,16). On ne s'étonnera pas de la richesse et de la fréquence des termes qui expriment l'action de prêcher, d'annoncer, de proclamer, d'enseigner, etc.<sup>18</sup>. C'est ainsi, par exemple, que Luc emploie onze mots dérivés de *angellô*; parmi eux, *euangelizomai* qui, employé une fois par Mt et jamais dans Mc, revient dix fois dans Lc et quinze fois dans Ac. Mais aucun de ces termes ne semble apte à caractériser un type de parole propre aux apôtres: ce même verbe *euangelizomai*, par exemple, s'emploie non seulement à propos des apôtres, mais aussi en parlant de Jésus, de Jean Baptiste, des anges, des missionnaires hellénistes, de Paul et Barnabé.

Le vocabulaire du «témoignage» paraît plus significatif, bien que les sept vocables qui le représentent dans les Actes, totalisant trente-neuf emplois<sup>19</sup>, n'aient pas tous le même poids. L'attention se porte avant tout

<sup>17</sup> Nous avons souligné «La portée christologique de l'évangélisation des nations d'après Luc 24,47», dans *Neues Testament und Kirche. Für R. Schnackenburg*, éd. J. GNILKA, Freiburg 1974, p. 125-143. Le même thème a été repris en 1978 par M. DOEMER, *Das Heil Gottes*, p. 203-207.

<sup>18</sup> Relevé très partiel dans H. CONZELMANN, *Die Mitte der Zeit. Studien zur Theologie des Lukas (Beitr. hist. Theol., 17)*, 5<sup>e</sup> éd., Tübingen 1964, p. 204-210.

<sup>19</sup> Avec Lc, on arrive à un total de 48 (8 vocables différents). Pour le NT, le total est de 195, avec 15 vocables différents; le groupe johannique est particulièrement important: évangile 41, épîtres 15, Apocalypse 18. On a beaucoup écrit ces dernières années sur la manière dont Luc parle des «témoins» et de leur «témoignage». Les opinions de H. Strathmann (1942), L. Cerfaux (1943), A. Rétif (1951), E. Günther (1956), Ph.-H. Menoud (1960), O. Soffriti (1962), N. Brox (1961) ainsi que d'E. Kränkl (1972) ont été présentées et discutées par F. BOVON, *Luc le théologien. Vingt-cinq ans de recherches (1950-1975) (Le monde de la Bible)*, Neuchâtel-Paris 1978, p. 387-389 et 144s. Nous avons déjà cité les études directement consacrées au thème par G. Schneider (1970) et par E. Nellessen (1976), l'ouvrage publié par J. Roloff en 1965 (voir p. 196-199) et par M. Dömer en 1978 (voir p. 134-136). Il faudrait encore mentionner U. WILCKENS, *Die Missionsreden der Apostelgeschichte. Form- und traditions-geschichtliche Untersuchungen (WMANT, 5)*, Neukirchen-Vluyn 1961, 3<sup>e</sup> éd., 1974, p. 145-149; R. KOCH, «Zeugnis», dans *Bibeltheologisches Wörterbuch*, 3<sup>e</sup> éd., Graz 1967, II, p. 1539-1553 (1540-48 pour les Actes); C. BURCHARD, *Der dreizehnte Zeuge. Traditions- und kompositionsgeschichtliche Untersuchungen zu Lukas' Darstellung der Frühzeit des Paulus (FRLANT, 103)*, Göttingen 1970, p. 130-135; I. H. MARSHALL, *Luke: Historian and Theologian*, Exeter 1970, p. 41-44; G. LOHFINK, *Die Himmelfahrt Jesu. Untersuchungen zu den Himmelfahrts- und Erhöhungstexten bei*



sur le substantif *martys*, «témoin», qui revient treize fois dans les Actes, dont huit fois pour désigner les apôtres comme témoins de Jésus (1,8.22; 2,32; 3,15; 5,32; 10,39.41; 13,31; voir déjà Lc 24,48). Il est employé deux fois dans le même sens pour définir la mission de Paul (22,15; 26,16); en 22,20, sur les lèvres de Paul, il est appliqué à Etienne. Dans les deux cas restants, le mot est pris dans son sens courant: il s'agit des témoins qui ont déposé contre Etienne lors de son procès (6,13 et 7,58).

De ce substantif on rapprochera d'abord le verbe *diamartyromai*, employé trois fois à propos de l'activité des apôtres (2,40; 8,25; 10,42) et cinq fois à propos de celle de Paul (18,5; 20,21.24; 23,11; 28,23); un dernier cas se rapporte à l'action de l'Esprit (20,23). Le verbe *martyréô* est associé au précédent en 23,11, en parlant du témoignage que Paul rend au Christ; de même, en 26,22, *martyromai* qualifie l'activité de Paul en sa qualité de «témoin» (v. 16). Le «témoignage» rendu au Christ est désigné par le substantif *martyrion* en 4,33, en parlant des apôtres, par *martyria* en 22,18, en parlant de Paul.

La manière dont ce vocabulaire est réparti dans le livre n'est peut-être pas le résultat d'un hasard. Les apôtres n'apparaissent comme témoins que dans la première partie du livre (1,8.22; 2,32.40; 3,15; 4,33; 5,32; 8,25; 10,39.41.42; 13,31), et ce n'est qu'après leur disparition que le même rôle est attribué à Paul (18,5; 20,21.24; 22,15.18; 23,11 bis; 26,16.22; 28,23). Au dire de Paul lui-même, en 22,20, Etienne pourrait assurer une transition entre le cas des apôtres et celui de Paul.

La catégorie du «témoignage» déborde donc le cas des douze apôtres pour s'appliquer ensuite au ministère de Paul, une fois que les apôtres ont terminé leur rôle. Cette catégorie mérite d'autant plus de retenir notre attention qu'elle est celle dans laquelle se vérifie le mieux le thème qui nous a été

---

*Lukas* (SANT, 26), München 1971, p. 267-270; J. A. JAUREGUI, *Testimonio — Apostolado — Misión. Justificación teológica del concepto lucano Apóstol-Testigo de la Resurrección. Análisis Exegético de Act 1,15-26* (Teologia Deusto, 3), Bilbao 1973; K. LOENING, *Die Saulustradition in der Apostelgeschichte* (Ntl Abh., 9), Münster 1973, p. 137-154; H.-J. MICHEL, *Die Abschiedsrede des Paulus an die Kirche, Apg 20,17-38. Motivgeschichte und theologische Bedeutung* (SANT, 35), München 1973, p. 77-80; V. STOLLE, *Der Zeuge als Angeklagter. Untersuchungen zum Paulusbild des Lukas* (BWANT, 102), Stuttgart 1973, p. 147-154; C. P. MAERZ, *Das Wort Gottes bei Lukas. Die lukianische Worttheologie als Frage an die neuere Lukasforschung* (Erfurter theol. St., 11), Leipzig 1974, p. 44-52; C. BURCHARD, «Paulus in der Apostelgeschichte», *TLZ* 100, 1975, col. 881-895 (890); A. A. TRITES, *The New Testament Concept of Witness* (SNTS Mon. Ser. 31), Cambridge 1977, p. 128-155; C. BURCHARD, «Formen der Vermittlung christlichen Glaubens im Neuen Testament. Beobachtungen anhand von *kerygma*, *martyria* und verwandten Wörtern», *EvTh* 38, 1978, p. 313-340 (324s.); R. J. DILLON, *From Eye-Witnesses to Ministers of the Word. Tradition and Composition in Luke 24* (*An Bib*, 82), Rome 1978, p. 212-218 et 279-296; R. F. O'TOOLE, *Acts 26: The Christological Climax of Paul's Defense* (*Ac 22:1 — 26:32*) (*An Bib*, 78), Rome 1978, p. 69 et 102-104, etc.

proposé; le « témoin » en effet est celui qui tient la place d'un intermédiaire entre l'événement dont il témoigne et les hommes auxquels son témoignage est destiné. Par rapport à ceux-ci, comme le dit justement M. Dumais<sup>20</sup>, l'événement est « médiatisé » par la personne du témoin. Tout témoignage implique un double rapport: celui qui situe le témoin par rapport à l'objet de son témoignage, et celui qui le situe par rapport à ceux devant qui il témoigne. Il vaut la peine de s'arrêter à la manière dont les Actes précisent chacun de « ces deux volets du témoignage chrétien », comme les appelle M. Dumais<sup>21</sup>.

1° *Par rapport à l'événement* au sujet duquel il témoigne, le témoin doit remplir trois conditions. Il faut d'abord (a) qu'il en ait une connaissance *immédiate*, qu'il y ait assisté personnellement, qu'il en ait été *autoptès*, suivant l'expression de Lc 1,2: c'est-à-dire qu'il l'ait vu de ses propres yeux (il semble maladroit d'employer ici déjà le mot « témoin » en parlant de « témoin oculaire »: les *autoptai* ne sont pas encore des *martyres*, ils remplissent seulement une condition indispensable pour le devenir<sup>22</sup>). Pour ce qui concerne les douze apôtres, il est à peine besoin d'insister, tant sont claires les conditions imposées en Ac 1,21-22 pour celui qui sera appelé à remplacer Judas. Ce texte n'est pas isolé. Rappelons la parole de Pierre: « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu » (4,20), et la manière dont Luc souligne l'évidence que les apôtres ont eue de la réalité du Ressuscité: Ac 1,3 (cf. Lc 24,34.39-43); 10,41; 13,31. La présentation du cas de Paul est plus significative: le premier récit de l'événement de Damas ne suppose pas qu'il ait vu Jésus (9,1-18), mais il est corrigé sur ce point par l'affirmation de Barnabé en 9,27; dans le second récit, c'est Ananie qui, après coup, suppose que Paul a vu Jésus (22,14-15), et Paul ajoute qu'il l'a vu ensuite dans le Temple de Jérusalem (22,18); dans le troisième récit, ce sont les paroles mêmes de Jésus qui attestent que Paul a vu celui qui lui parlait (26,16; cf. v. 19).

(b) Il ne suffit pas que le témoin ait vu, il est nécessaire aussi qu'il ait *compris* la signification de ce qu'il voyait. Car son témoignage ne portera

<sup>20</sup> M. DUMAIS, *Le langage de l'évangélisation. L'annonce missionnaire en milieu juif (Actes 13,16-41)* (*Recherches*, 16), Tournai-Montréal 1976, p. 247. Nous nous inspirons des p. 244-250 consacrées au thème du « témoignage » dans les Actes, elles-mêmes tributaires du recueil publié par E. CASTELLI, *Le Témoignage* (Colloque de Rome, 5-11 janvier 1972), Paris 1972.

<sup>21</sup> P. 246.

<sup>22</sup> Comme Ac 1,2, la phrase de Lc 1,2 pose un problème de construction pour ceux qui se contentent de lire des yeux seulement et sans tenir compte des parallèles lucaniens. Pour saisir le sens de l'expression d'après laquelle ceux qui avaient vu de leurs yeux sont devenus « serviteurs de la Parole », il peut être utile de songer que l'expression normale serait « chefs de la parole » (Ac 14,12).

pas simplement sur la réalité d'un fait, mais sur son sens<sup>23</sup>. Le témoignage ne relate pas une expérience immédiate sans en fournir l'interprétation. D'où l'importance, en particulier, de la confrontation avec les Écritures prophétiques, qui éclairent les faits et sont éclairées par eux. L'apparition aux Onze en Lc 24,44-48 donne le ton (en continuité avec le v. 7 et les vv. 25-27), mais l'Écriture n'est pas absente du langage allusif du Ressuscité en Ac 1,8 ou 26,17-18<sup>24</sup>. Il est cependant normal que l'Écriture, après avoir été pour les témoins moyen de comprendre le sens de ce qu'ils vivaient, devienne ensuite pour eux instrument pour communiquer ce sens à leurs auditeurs (2,33-38; 10,43; 13,32-37; 26,22-23, etc.).

(c) La place qui est faite aux témoins à l'intérieur même de l'événement du salut ne peut évidemment s'expliquer que par une *initiative divine*. Ils y avaient été destinés d'avance par Dieu (10,41; 22,14; voir aussi 26,16), le Seigneur Jésus les a choisis à cet effet (1,2,24; 9,15). C'est le Ressuscité qui les a établis comme ses témoins (Lc 24,48; Ac 1,8; 22,15; 26,16), lui qui leur a donné une part dans le ministère apostolique (1,17,25) et leur a prescrit de faire acte de témoins en proclamant le message (10,42).

2° *Par rapport aux destinataires*, (a) il faut se rendre compte d'abord que le témoignage n'est pas dissociable de *la personne du témoin*: on accepte à la fois le témoignage et le témoin, et il n'est pas possible de rejeter l'un sans rejeter en même temps l'autre. Le témoin s'engage lui-même dans son témoignage, il assume la responsabilité de ce qu'il affirme, il parle « à ses risques et périls »<sup>25</sup>. Et l'histoire que rapportent les Actes montre assez que ces risques ne sont pas illusoires. On ne parle pas de la résurrection de Jésus sans accuser les habitants de Jérusalem et leurs chefs qui l'ont assassiné

<sup>23</sup> A l'encontre de l'explication que W. SCHNEEMELCHER résume ainsi: « Zugespitzt kann man formulieren: Paulus sieht in den Aposteln die Boten des Evangeliums, Lukas sieht in ihnen die Zeugen der historia Jesu und damit die Garanten für die Wahrheit der kirchlichen Predigt »: notice « Apostel und Apostolisch », dans la réédition d'E. HENNECKE, *Neutestamentliche Apokryphen in deutscher Übersetzung*, 3<sup>e</sup> éd., II, Tübingen 1964, p. 3-8 (7). Cette présentation semble satisfaire P. ZINGG, *Das Wachsen der Kirche. Beiträge zur Frage der lukanischen Redaktion und Theologie (Orbis Bibl. Or., 3)*, Fribourg-Göttingen 1974, p. 193.

<sup>24</sup> La référence biblique n'est pas absente non plus de la manière dont, voyant Jésus à la droite de Dieu, Etienne le désigne comme « le Fils de l'homme » (Ac 7,56).

<sup>25</sup> A. DELZANT, *La communication de Dieu. Par-delà utile et inutile. Essai théologique sur l'ordre symbolique (Cogitatio fidei, 92)*, Paris 1978, p. 40. — Il ne paraît pas inutile de noter à ce propos que le « témoignage » dont parlent les Actes est tourné vers le dehors, vers ceux qui ne font pas partie de la communauté des croyants. Il ne qualifie donc pas un ministère interne à la communauté, mais une activité missionnaire. Tel est le cas pour tous les emplois du substantif *martys* (Lc 24,48 et 13 fois dans Ac), pour les 8 cas où *diamartyromai* est appliqué à l'activité des apôtres (2,40; 8,25; 10,42) et de Paul (18,5; 20,21,24; 23,11; 28,23), pour *martyrêô* en 23,11, *martyromai* en 26,22 (cf. v. 16), pour les substantifs *martyrion* en 4,33 et *martyria* en 22,18. Le « témoignage » place l'auditeur en face d'une option: il doit se décider entre l'acceptation et le refus.



(2,23.36; 3,13-15; 4,10-11; 5,30; 7,51-53; 10,39; 13,27-29). Le grief n'est évidemment pas fait pour plaire à tout le monde: « Vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme! » (5,28). Pour Paul surtout, il est frappant de constater que le vocabulaire du « témoignage » apparaît souvent dans des contextes qui font état de l'hostilité et de l'opposition auxquelles sa prédication se heurte (18,5-6; 20,19-24; 22,18; 23,11; 26,16-17.21), et c'est au moment où il verse son sang qu'Etienne est appelé « témoin » (22,20).

(b) On comprend peut-être mieux alors que, pour remplir leur mission, les témoins aient besoin d'une *force* venue d'en haut (Lc 24,49), celle dont ils doivent être remplis par la venue de l'*Esprit Saint* (Ac 1,8). Voilà pourquoi il convenait que le remplaçant de Judas fût désigné avant le jour de la Pentecôte (1,15-26). Dans le discours inaugural de Pierre, il y a peut-être un lien entre l'affirmation de 2,32: « Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, nous en sommes tous témoins », et celle du v. 33: « Ayant reçu du Père l'Esprit Saint qui était promis, il l'a répandu... » En 5,33, le témoignage des apôtres est en même temps celui de l'Esprit qui leur a été donné: « De cela nous sommes témoins, nous et l'Esprit Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent ». En 4,33, la mention de la force, ou de la puissance, avec laquelle les apôtres rendaient témoignage à la résurrection de Jésus n'est séparable ni de leur prière en 4,29-30 pour obtenir le courage de parler et le pouvoir de faire des miracles, ni de la notice du v. 31 rapportant la venue de l'Esprit qui leur donne le courage dont ils ont besoin<sup>26</sup>.

(c) A leurs auditeurs les témoins doivent être en mesure de fournir *des garanties*, qui confirment leur message et les accréditent eux-mêmes dans leur mission<sup>27</sup>. Pour confirmer leur message, ils disposent avant tout du témoignage des *Ecritures*: ce qu'ils affirment au sujet de Jésus correspond à ce qui avait été annoncé par les prophètes; c'est en lui que les promesses trouvent leur accomplissement. Tel est le thème de Lc 24 et de tous les discours missionnaires devant des auditeurs juifs. Enfin Dieu lui-même témoigne en leur faveur par les *miracles* qu'il accomplit par leurs mains: « Le Seigneur rendait témoignage à la parole de sa grâce en faisant se produire signes et prodiges par leurs mains » (14,3; cf. 4,13-16; 29-31.33). Il apparaît ainsi que la position que les auditeurs adoptent à l'égard des témoins et de leur témoignage est en même temps prise de position à l'égard

<sup>26</sup> Le lien qui unit le v. 33 aux versets précédents continue à nous faire penser que ceux-ci se rapportaient déjà aux apôtres, à l'encontre de l'opinion la plus répandue qui les rapporte à la communauté: voir A. GEORGE, *Etudes sur l'œuvre de Luc*, p. 401, n. 1 (où le v. 33 n'est pas pris en considération). — Etienne, lui aussi, est soutenu par la force de l'Esprit: 6,10.

<sup>27</sup> « On se méfie souvent du témoin. Sa parole semble relever de l'opinion plus que de la certitude. Pour parer à l'éventualité de la tromperie ou de l'illusion dont est soupçonné le témoignage, la société propose des procédures qui en appellent toujours, plus ou moins, à l'Autre: jurer sur la loi, les Evangiles, prêter serment » (A. DELZANT, *loc. cit.*). Nous avons affaire ici à deux autres types « d'appels à l'Autre ».



de Dieu lui-même, celui qui a parlé par les prophètes et qui corrobore par des miracles la parole des témoins de Jésus. Il n'est pas possible de séparer la foi qui est due aux témoins, celle qui est due à leur témoignage et celle qui est due à Dieu confirmant tout ensemble les témoins et leur témoignage.

Une question pour terminer: celle du rapport que Luc établit entre *Paul et les Douze*<sup>28</sup>. Nous n'avons pas pu parler du témoignage apostolique sans constater d'une part que les apôtres proprement dits n'ont rempli que le commencement du programme qui était assigné à leur activité de témoins, la suite étant assurée par Paul; d'autre part, la catégorie du «témoignage» s'applique aussi bien à Paul qu'aux Douze: il est témoin comme eux sont témoins, même si ce n'est pas exactement au même titre. D'où la question de savoir comment se fait le passage des premiers témoins à celui qui prend leur relève. Ne pourrait-on pas penser que le ministère de Paul dérive d'une certaine manière de celui des douze apôtres?

Sur ce point capital, la pensée de Luc nous paraît s'accorder parfaitement avec celle de Paul. Il ne s'accorde pas avec Paul en donnant de l'apostolat une définition qui limite aux Douze le groupe des apôtres au plein sens du terme. Mais il voit les choses comme Paul lui-même, en présentant celui-ci, de plus en plus clairement<sup>29</sup>, comme ayant reçu immédiatement du Ressuscité sa mission de témoin. D'aucune manière, son témoignage ne dépend et ne dérive du témoignage des Douze; d'aucune manière, on ne peut le dire «témoin» indirect, par procuration, comme délégué des Douze. Luc suppose qu'après l'apparition de Damas, Paul est rentré à Jérusalem. Dans le premier récit, Barnabé le présente aux apôtres en leur racontant «comment, sur le chemin, il avait vu le Seigneur, qui lui avait parlé» (9,27); Paul peut ainsi aller et venir avec les apôtres (v. 28), de plain-pied avec eux, n'ayant besoin d'aucun mandat de leur part. Dans le deuxième récit, l'entrevue avec les apôtres est remplacée par une nouvelle vision de Jésus, dans le Temple (22,17-21)<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> Bonne liste des opinions en présence dans J. LAMBRECHT, «Paul's Farewell-Address at Miletus (Acts 20,17-38)», dans *Les Actes des Apôtres. Traditions, rédaction, théologie*, éd. J. KREMER, (*Bibl. Ephem. Theol. Lov.*, 48), Gembloux-Leuven 1979, p. 307-337 (p. 333, n. 94). Nous avons consacré une petite étude, à paraître dans des *Mélanges C. K. Barrett*, à la confrontation de ce que Luc écrit au sujet de «La mission de Paul d'après Actes 26,16-23 et la mission des Apôtres d'après Luc 24,44-49 et Actes 1,8».

<sup>29</sup> Il nous semble important de tenir compte de la progression entre les trois récits de l'événement de Damas: le procédé permet à Luc d'exprimer de manière chaque fois plus explicite l'idée qu'il se fait de la mission de Paul.

<sup>30</sup> Dans le troisième récit, Paul reçoit immédiatement sa mission du Christ qui lui apparaît sur le chemin (26,16-18), et il n'est plus question que de la manière dont il l'a remplie (v. 19-23). S'il est encore fait mention de Jérusalem (v. 20), c'est comme d'un point de départ obligé de la mission universelle.

C'est justement à cette occasion que Luc prête à Paul des paroles dans lesquelles Etienne reçoit également le nom de «témoin» (22,20): on peut penser que c'est dans le sens où ce nom convient aussi à Paul. Etienne avait évidemment été présenté comme un subordonné des Douze, sur l'initiative desquels il avait été élu par la communauté, et qui lui avaient imposé les mains pour l'investir de sa charge au service des tables (6,1-6). Mais ce n'est pas en tant que serviteur de table qu'il est appelé «témoin». Paul dit à Jésus: «Lorsqu'on répandait le sang d'Etienne, ton témoin...» (22,20). Luc renvoie à la scène du martyre, au moment où Etienne a «vu Jésus debout à la droite de Dieu» (7,55) et a rendu ce témoignage: «Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu» (v. 56). Cette vision immédiate, le sens qu'il lui a reconnu («Fils de l'homme») et la déclaration qu'il en a faite remplissent les conditions qui permettent de parler de lui comme d'un «témoin»<sup>31</sup>. Aucune intervention des Douze n'était nécessaire pour cela. Il en va de même pour Paul aux yeux de Luc: c'est l'intervention directe de Jésus qui l'a mis en état d'agir comme témoin.

Ainsi donc, s'il est vrai que les apôtres remplissent leur rôle d'intermédiaires du salut en leur qualité de témoins de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus, en un sens où ils sont seuls à posséder cette qualité, il n'est pas moins vrai pour Luc que la qualité de témoins doit être reconnue, bien que dans un sens plus restreint, à Etienne et surtout à Paul, le témoin par qui, de fait, a été réalisé le programme assigné par Jésus au témoignage apostolique.

#### 4. *Le salut annoncé*

(a) *Le Règne de Dieu*, qui avait fait l'objet essentiel de la prédication de Jésus au cours de son ministère terrestre, est encore le thème général de ses entretiens avec les apôtres après sa résurrection (Ac 1,3). L'expression revient en parlant de la prédication de Philippe (8,12) et cinq fois à propos

<sup>31</sup> Dans un contexte qui calque la mort d'Etienne sur celle de Jésus (comparer Ac 7,59 avec Lc 22,46; Ac 7,60 avec Lc 22,34), il est clair que la déclaration qu'Etienne fait au sujet du Fils de l'homme (7,56) fait écho à la déclaration correspondante de Jésus en Lc 22,69. Mais dans ce dernier cas, Luc avait évité d'écrire: «Vous verrez le Fils de l'homme» (Mc 14,62; Mt 26,64), pour dire simplement «le Fils de l'homme sera». Ce n'est pas aux Sanhédrites mais à Etienne qu'il sera donné de «voir» le Fils de l'homme. A la suite de la déclaration de Jésus, les Sanhédrites demandent, chez Marc: «Qu'avons-nous encore besoin de témoins?» (14,63; Mt 26,65). Pour Luc, la déclaration de Jésus ne dispense pas de témoins, elle est elle-même «témoignage»: «Qu'avons-nous encore besoin de témoignage? Car nous-mêmes l'avons entendu de sa bouche» (22,71). La déclaration d'Etienne en Ac 7,56 a la même portée et les mêmes conséquences; elle constitue donc pour Luc un «témoignage», et celui qui l'a rendu peut être appelé «témoin» (22,20).

de la prédication de Paul (14,22; 19,8; 20,25; 28,23.31), mais jamais à l'occasion de la prédication des apôtres. Si elle assure un lien entre l'évangile et les Actes, c'est surtout pour marquer la continuité entre la prédication de Jésus et celle de Paul.

(b) *La rémission des péchés*, déjà étroitement liée à l'idée de salut dans le cantique de Zacharie (Lc 1,77)<sup>32</sup>, est la perspective sur laquelle débouchent normalement les discours missionnaires des apôtres (Lc 24,47; Ac 2,38; 3,19; 5,31; 10,43) et de Paul (13,38; 26,18). Ce pardon s'obtient moyennant le repentir (*metanoia*: Lc 24,47; Ac 3,19; 5,31; cf. 11,18), moyennant la foi en Jésus-Christ (10,43; 13,38; 26,16; cf. 15,9) et le baptême reçu au nom de Jésus-Christ (2,38; cf. 22,16)<sup>33</sup>.

(c) *La personne de Jésus*, son « Nom », sa qualité de Christ et de Seigneur, constitue l'objet normal du message que proclament ceux qui se présentent comme ses témoins<sup>34</sup>. C'est ce qui ressort des notices par lesquelles le narrateur indique l'objet des discours des apôtres (4,2.18.33; 5,40.42) aussi bien que du contenu de ces discours (2,22.32.36; 3,13.20; 4,10; 5,30; 10,36.38; 15,11); des notices concernant la prédication de Paul (9,20.27; 17,18; 18,5; 24,24; 28,23.31) et des paroles qui en rapportent les termes (13,23.33; 16,31; 17,3.7; 19,4; 20,21). Les autres prédicateurs chrétiens n'annoncent d'ailleurs pas autre chose, qu'il s'agisse de Philippe (8,12.35), des missionnaires hellénistes (11,20) ou d'Apollos à Ephèse (18,25.28). Annoncer l'Évangile ne consiste pas à propager des idées, ni à parler d'un sage qui aurait enseigné de belles choses ou sur lequel on pourrait prendre exemple: il s'agit de savoir qui est Jésus et ce que sa personne représente pour les hommes.

(d) *L'accomplissement des promesses* contenues dans l'Écriture permet de mettre en valeur la portée et la signification de l'événement que constituent la vie, la mort et la résurrection de Jésus: Jésus est celui en qui et par qui se réalise l'espérance d'Israël. Certes, cette réalisation n'est pas achevée: le message du salut n'est pas encore arrivé jusqu'aux extrémités de la terre (Ac 1,8; 13,47), les croyants ont à passer par bien des tribulations avant d'entrer dans le Royaume (14,33), et des imposteurs mettent leur fidélité en péril (20, 29-30), le jugement universel reste à venir (10,42; 17,31) ainsi que les « temps de rafraîchissement » que le retour du Christ doit inaugurer (3,20-21). Mais ce qui est acquis garantit la suite: nous savons maintenant

<sup>32</sup> Voir H. SCHUERMANN, *Das Lukasevangelium*, I (HTKNT, III/1), Freiburg 1969, p. 91.

<sup>33</sup> La manière dont 2,38 lie rémission des péchés et don de l'Esprit soulève la question du sens que pouvait avoir pour Luc et ses lecteurs les deux passages où le don de l'Esprit est dissocié du baptême et rattaché à une imposition des mains des Apôtres (8,16-18) ou de Paul (19,6).

<sup>34</sup> Bon exposé des données dans BENIGNO DA SPONGANO, « La concezione teologica della predicazione nel libro degli « Atti » », *Riv. Bibl. It.*, 21 (1973), p. 147-164.



de qui parlaient les promesses divines transmises par les prophètes. Présentée de manière exemplaire en Lc 24 (vv. 7.25-27 et 44-47), cette considération revient sous des formes sans cesse renouvelées à peu près dans chaque chapitre des Actes<sup>35</sup>.

(e) *Le salut*<sup>36</sup> est à ce point donné dans le message apostolique que celui-ci est dit « parole de salut » (13,26) et « salut de Dieu » (28,28), pas seulement « chemin de salut » (16,17). Médiatisé par les messagers (13,47), ce salut n'est cependant dû en fait qu'à Jésus (4,12a): lui seul a le pouvoir de sauver (2,21.40; 4,12b; 11,14; 15,11; 16,30-31), car il est le Sauveur suscité par Dieu (5,31; 13,23). D'autres termes peuvent exprimer la réalité de ce salut: il est « lumière » (13,47; 26,18.23), il est « vie » (3,15; 5,20; 11,18) ou « vie éternelle » (13,46.48), il est espérance de résurrection (4,2; 23,6; 24,15.21; 26,6-7; 28,20), promesse d'avoir une « part avec les sanctifiés » (20,32; 26,18). Voilà ce qui est offert aux hommes qui accueillent avec foi la parole des témoins de Jésus, la « parole de salut » que Dieu envoie par leur intermédiaire (13,26). Ce salut est tout à la fois présent, vécu dans l'existence chrétienne, et objet d'espérance pour les croyants qui ont à faire preuve de constance et de persévérance dans leur attachement au Seigneur<sup>37</sup>.

### Conclusion

Le sujet qui nous avait été proposé n'a pas été épuisé, et nous l'avons traité en restant très sagement sur le chemin qui avait été si bien balisé par le lumineux article « Jésus et ses témoins » publié par Ph.-H. Menoud en 1960. C'est à sa suite encore<sup>38</sup> que nous voudrions terminer en attirant l'attention sur le rapport que Luc invite à établir entre *les apôtres* comme

<sup>35</sup> Le point a été fait sur les recherches concernant « L'interprétation de l'Ancien Testament » dans l'ouvrage de Luc par F. BOVON, *Luc le théologien*, p. 89-117. Plus récemment: M. RESE, « Die Funktion der alttestamentlichen Zitate und Anspielungen in den Reden der Apostelgeschichte », dans *Les Actes des Apôtres*, éd. J. KREMER, p. 61-79 (interprétation « apostolique » d'Ac 13,47).

<sup>36</sup> Bon relevé récent de « L'emploi chez Luc du vocabulaire du salut » par A. GEORGE, dans *New Test. Stud.*, 23 (1976-77), p. 308-320, repris dans ID., *Etudes sur l'œuvre de Luc*, p. 307-320. Mise au point de la recherche dans F. BOVON, *Luc le théologien*, p. 255-284; le même auteur s'intéresse davantage à ce qui caractérise « Le salut dans les écrits de Luc » dans son article de la *RThPh*, 3<sup>e</sup> série, 23 (1973), p. 296-307.

<sup>37</sup> Voir F. BOVON, *Luc le théologien*, p. 283 s.

<sup>38</sup> Il s'agit plus particulièrement du paragraphe auquel nous avons emprunté trois lignes dans l'introduction de notre article (voir note 2) et dont l'auteur reprend le thème dans sa conclusion (avant-dernier paragraphe de la revue: p. 20, et du recueil: p. 109 s.).



intermédiaires du salut *et l'Eglise*, sur le rôle médiateur de laquelle H. Conzelmann mettait particulièrement l'accent<sup>39</sup>. Il ne s'agit pas de deux médiations qui s'additionnent: il faudrait plutôt dire, dans la perspective de Luc, que l'Eglise est le « lieu » où le témoignage apostolique reste présent pour les temps qui suivent la disparition des apôtres.

Le salut que propose le message chrétien est lié à un événement de l'histoire, à une personne, Jésus, qui appartient au passé. Ce salut opéré par Dieu dans le temps nous est connu par ceux qui ont été les témoins immédiats de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus. Mais, comme l'écrit justement F. Bovon<sup>40</sup>, ces témoins « ne sont pas les premiers d'une série »; ils forment « un groupe à part », remplissant « une fonction *fondatrice* et *normative* », irremplaçable et non réitérable. C'est sur leur témoignage que l'Eglise a été fondée une fois pour toutes, et dans ce témoignage qu'elle trouve la norme définitive de sa foi et de son unité. L'Eglise ne peut être à son tour médiatrice de salut que dans la mesure où elle maintient vivant ce témoignage fondateur.

Radicalement dépendant du témoignage apostolique, le rôle de l'Eglise n'en est pas moins capital. On pourrait illustrer cela par les trois passages où Luc emploie le mot *sôtèrion* pour désigner le « salut » que Dieu accorde aux hommes en la personne de Jésus. Dans le Temple d'abord, le vieillard Syméon bénit Dieu parce que, dit-il, « mes yeux ont vu ton salut, que tu as préparé à la face de tous les peuples » (Lc 2,30-31). Pour définir la mission de Jean-Baptiste au seuil du ministère de Jésus, Luc ne se contente pas de rappeler l'oracle d'Is 40,3: « Voix de celui qui crie dans le désert... » (Lc 3,4); il prolonge la citation jusqu'au v. 5: « Toute chair verra le salut de Dieu » (Lc 3,6). Ce n'est pas durant le ministère terrestre de Jésus que se réalisera cette manifestation du salut de Dieu à « toute chair ». On pourrait penser que le moment de la manifestation universelle est arrivé quand le Ressuscité confie à ses apôtres une mission qui concerne « toutes les nations » (Lc 24,47) et s'étend « jusqu'à l'extrémité de la terre » (Ac 1,8). En fait, les Actes limitent leur ministère à la sphère de Jérusalem. La relève est confiée à Paul, dont la dernière parole avant de disparaître sera pour déclarer: « C'est aux nations païennes que ce salut de Dieu a été envoyé; eux, ils écouteront » (28,28).

<sup>39</sup> *Die Mitte der Zeit*, p. 193-210. Voir F. BOVON, « L'importance des médiations », p. 26; *Luc le théologien*, p. 333.

<sup>40</sup> *Luc le théologien*, p. 425. Dans l'article cité plus haut, note 11, A. GEORGE écrit bien: « Par sa nature même leur fonction spécifique de témoins du ressuscité n'est pas transmissible... Pour Luc, il n'y a pas de deuxième génération de témoins du ressuscité, ni donc d'apôtres, mais la parole des Douze demeure à jamais le message de l'Eglise » (p. 214 = p. 374). Même chose dans G. LEONARDI, « Varietà di ministeri nelle comunità cristiane del primo secolo », dans P. GIURIATI, G. LEONARDI, R. TURA..., *I Ministeri ecclesiali oggi. Problemi e prospettive*, Roma 1977, 52-138 (94).

Cette conclusion « ouverte », donnant sur l'avenir<sup>41</sup>, n'est sans doute pas fortuite. La disparition des témoins de Jésus-Christ ne saurait marquer la fin d'un témoignage qui est encore loin d'avoir rempli son programme. L'Eglise en reprend la charge, mais c'est bien leur témoignage à eux qu'elle a pour tâche de répercuter dans le monde entier, en sorte que « toute chair » puisse « voir le salut de Dieu ».

<sup>41</sup> «Eux, ils écouteront» est au futur. C'est aussi sur une perspective d'avenir que s'ouvrirait la conclusion de l'évangile (Lc 24,48-49), à cette différence près que la conclusion de l'évangile préparait les Actes, tandis que celle des Actes va vers le moment présent où Luc écrit, et où nous nous trouvons encore. Notre remarque suppose que nous ne considérons pas comme conclusions les deux épilogues, Lc 24,50-53 et Ac 28,30-31. Voir à ce propos notre article « La conclusion des Actes et son rapport à l'ensemble de l'ouvrage de Luc », dans *Les Actes des Apôtres*, éd. J. KREMER, p. 359-404 (361).

## LA FIGURE DE L'APÔTRE DANS LES ACTES DES APÔTRES

Les trois contributions suivantes ont été présentées au cours de l'hiver 1978-1979 dans le cadre d'un enseignement de troisième cycle organisé par les Facultés de théologie de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel. Le cours portait sur les Actes canoniques et les Actes apocryphes des Apôtres. Les contributions relatives aux Actes apocryphes vont paraître à Genève chez Labor et Fides sous le titre suivant: «Les Actes apocryphes des Apôtres, christianisme et monde païen».